

L'Anse-Saint-Jean, le 21 septembre 2015.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 21 septembre 2015 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Graham Park

309-2015
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

310-2015
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Marcellin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Offre de service champ épuration Mont Édouard
4. Cautionnement Mont Édouard
5. Assurance collective
6. Avance Société de développement projet EPRT
7. Appel d'offre prolongement rue de Vébron
8. Période de question
9. Levé de l'assemblée.

311-2015
OFFRE DE SERVICE - CHAMP D'ÉPURATION AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de confier un mandat d'évaluation du champ d'épuration du Mont Édouard à M. Philippe Racine au montant de 900.00\$ plus taxes pour investiguer s'il y a des problèmes avec celui-ci et nous faire rapport de l'état de la situation actuelle.

312-2015
PROGRAMME IMMIGRANT INVESTISSEUR - CAUTIONNEMENT DU MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a obtenu un montant de 206 000. 00\$ provenant du programme Immigrant investisseur;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses doivent être réalisées pour demander le remboursement dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement doit demander un prêt pour avoir la liquidité nécessaire pour la réalisation des travaux prévus dans le programme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean cautionne un emprunt de 50 000\$ de la Société de développement pour la réalisation d'une partie des travaux prévus au programme Immigrant investisseur et que ce cautionnement soit effectif jusqu'à obtention du premier versement prévu dans le cadre du programme Immigrant investisseur.

313-2015

MODIFICATION DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une autre soumission pour les assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE M & M Collectif ont déposé une nouvelle proposition permettant des économies pour la municipalité et les employés;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été présentée aux employés et que ceux-ci sont favorables à changer de compagnie d'assurance;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Marcellin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à M & M Collectif d'entreprendre les démarches afin de retenir les services de Co-Operators en tant qu'assureur pour les assurances collectives en date du 1er octobre 2015 et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à ce dossier.

314-2015

AVANCE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EPRT ET FOND DE LA PÉRIBONKA

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une avance à la Société de développement de 24 000.00\$ dans le cadre des projets EPRT et Fond de la Péribonka, avance qui sera remboursée par la Société de développement lorsqu'elle recevra les versements des deux programmes

315-2015

APPEL D'OFFRES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE VÉBRON

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Marcellin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir pour le prolongement de la rue de Vébron, les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lauréat Gagné Inc. au montant de 75 941.56\$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires le cas échéant .

PÉRIODE DE QUESTIONS

316-2015

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19h11

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».